

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 4 février 2013

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 9 janvier 2013

## 14 Espace Matisse - ateliers d'arts - règlement intérieur

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM., LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes BARBETTE, LEFEVRE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
M. MONTES  
M GRIMBERT,  
M. RIFI-SAIDI  
Mme PAMART  
Mme M'BAYE-DIAO  
M. MACHU  
Mme FÉVRIER  
M. TAHI  
M. CHEURFA

Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme CAPON  
Mme BASMAISON  
M. BERNARD-LUNEAU  
Mme KOUACHI-MAHSAS  
M. SZPIRKO  
M. BOULHAMANE  
Mme MAUPIN  
Mme LEFÈVRE  
Mme SOKOLONSKI  
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39  
39  
36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

L'Espace Matisse est une école municipale des beaux arts, fréquentée par un public diversifié.

Pour permettre le bon fonctionnement de l'Espace Matisse, un règlement intérieur doit être adopté.

Il doit être adapté à la vie de l'établissement, répondre à l'identité de la structure et être harmonisé avec l'ensemble des règlements intérieurs des structures culturelles de la Ville.

Il vous est donc demandé d'adopter le règlement intérieur de l'Espace Matisse – ateliers d'arts.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 9 janvier 2013,  
Vu le règlement intérieur ci-annexé,  
Considérant l'obligation de mettre en place un règlement intérieur de l'Espace Matisse,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36                      Pour : 36                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique:** d'adopter le règlement intérieur de l'Espace Matisse – ateliers d'arts.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **07 FEV. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **12 FEV. 2013**

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le **12/02/13**

et publication ou notification le **07/02/13**

CREIL, le **12/02/13**

**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
**Le Directeur Général des Services**  
**Philippe Raluy**

  
Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise  
